

RÉUNION DU 27 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept septembre à dix-huit heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 20 septembre 2019, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de M. André TIHY, Maire.

Etaient présents : Mmes DUHAMEL, DURAND, FÉVRIER, PILLON ;
MM. BARILLEC, BIHEL, DOUBLET, LHEUREUX.

Absent : M. HEUTTE.

TRAVAUX ÉGLISE - CIMETIÈRE

Les travaux de l'église et du cimetière sont terminés. Le montant total des travaux, à la charge de la commune s'élève à : **31 966.40 €**

- Couverture de l'église : 23 816.48 € sur un montant total 70 364.48 € ;
- Gravillons dans le cimetière : 733.92 € ;
- Jardin du souvenir : 4 260.00 €
- Portail du cimetière : 3 156.00 €

DÉFENSE INCENDIE

M. le Maire expose au Conseil Municipal les nouvelles dispositions relatives à la défense incendie dans notre département :

- Les communes ont l'obligation de prévoir un point d'eau réglementaire à moins de 200 mètres (contre 400 mètres jusqu'à présent) de chaque habitation ou bâtiment susceptible d'être protégé contre l'incendie ;
- Cette norme, d'ores et déjà appliquée par les services instructeurs du SDIS dans le cadre des demandes d'urbanisme, bloque la délivrance de nombreux permis de construire, déclarations préalables et certificats d'urbanisme ;
- Les communes ont l'obligation de mettre en œuvre un schéma communal de défense incendie, prenant en compte cette nouvelle directive ;

RENTRÉE SCOLAIRE 2019-2020

185 élèves sont inscrits au SIVOS Charlemagne pour l'année 2019-2020 :

- Ecole d'Ecaquelon : 116 élèves

PS : 20 élèves

MS : 21 élèves

GS : 24 élèves

CP : 23 élèves

CE1 : 28 élèves

- Ecole de Glos-sur-Risle : 69 élèves

CE2 : 15 élèves

CM1 : 26 élèves

CM2 : 28 élèves

Les effectifs sont en légère augmentation (+8 enfants)

Horaires des écoles :

Ecaquelon : de 8 h 50 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 20,

Glos-sur-Risle : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00,

les lundis, mardis, jeudis, vendredis ;

STATIONNEMENT AUX ABORDS DE L'ÉCOLE

M. le Maire explique au Conseil Municipal que plusieurs habitants du Chemin des Ecoliers et du Lotissement des Coteaux de la Risle l'ont interpellé au sujet du stationnement d'un poids lourds devant l'école au niveau de la réserve incendie la semaine et les week-ends.

Après concertation, le Conseil Municipal a décidé d'interdire le stationnement des poids lourds de plus de 3.5 tonnes dans les voies suivantes : Chemin des Ecoliers et Lotissement "Les Coteaux de la Risle".

Cette interdiction fera l'objet d'une signalisation conforme aux prescriptions de l'instruction générale sur la sécurité routière.

ABRIBUS THIERVILLE-GLOS

Depuis la création du lotissement des Champs (à la limite de Thierville), beaucoup d'élèves prennent le bus.

Pour leur confort et leur sécurité, un abribus va être installé sur la commune de Thierville, à la limite de Glos-sur-Risle.

L'achat de cet abribus sera divisé par 2, soit 50 % à la charge de Thierville et 50 % à la charge de Glos-sur-Risle.